

—  
VILLE DE LOUDUN  
—

**LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :**

**OBJET :**

Contrat avec CITEOS – Société ANCELIN pour la maintenance préventive du parc d'éclairage du stade municipal Honneur, rue du stade 86200 Loudun

**VU :**

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1 :**

Il convient de passer un contrat avec CITEOS – Société ANCELIN à VIVONNE (86), pour la prestation de maintenance préventive du parc d'éclairage du stade municipal Honneur, rue du stade, Commune de Loudun.

**ARTICLE 2 :**

Pour cette prestation, le coût forfaitaire annuel d'intervention pour l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage du stade Honneur, est le suivant :

⇒ Forfait d'intervention pour l'entretien et la maintenance du stade selon contrat : 2877.00 €/HT

Les prix sont fermes la première année du marché et révisables chaque année à compter de la première date d'anniversaire de la notification du marché selon la formule indiquée dans le contrat.

Les modalités de paiement sont prévues dans le contrat de maintenance.

**ARTICLE 3 :**

Il convient d'accepter et de signer le contrat qui prend effet à la date de signature jusqu'au 31 décembre 2026. Le marché est reconductible 3 fois par voie expresse (12 mois chaque période), qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année de reconduction, pour se terminer au 31 décembre de l'année en cours. Le contrat ne pourra aller au-delà du 31 décembre 2029.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.



A LOUDUN, le **18 FEV. 2026**

Le Maire,  
Joël DAZAS

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification*

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : **18 FEV. 2026**

Publié le : **18. FEV. 2026**

Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture  
086-218601375-20260218-DEC2026-12-AI  
Date de télétransmission : 18/02/2026  
Date de réception préfecture : 18/02/2026